

L'an deux mil vingt-six, le 23 Septembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Yohann MAROT, Maire d'Esnandes.

Date de convocation : 27/06/2026.

Présents (18) : Yohann Marot, Pascale Buronfosse-Bjaï, Cédric Dubost, Clara Fortuna, Michel Grand, Maryline Totaro, Johann Le Dorlot, Ghislaine Poligné, Jérôme Couzard, Franck Flutre, Rolande Ganguillin, Delphine Zélie, Axel Boutet, Roger Buffeteau, Christian Ferret, Claire Dinand, Michel Fourmy, Yohan Escarment.

Absents représentés (1) : Maryline Totaro par Jérôme Couzard,

Secrétaire de séance : Pascale Buronfosse-Bjaï

2026 – 09/09 – Tarifs de la restauration scolaire

Rapporteur : Cédric DUBOST

Considérant la délibération sur la tarification sociale à 1 € présentée au Conseil Municipal du 9 novembre 2022,

Considérant la délibération sur les tarifs de la restauration scolaire du 14 Décembre 2022,

Considérant les réunions de la commission municipale du 16 septembre et de municipalité du 18 septembre 2026,

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs suivants :

Tarif numéro	PAI *	0	1	2	3	4	5	6
QF CAF		-de 400	401 à 750	751 à 1000	1001 à 1300	1301 à 1500	1501 à 1700	+ de 1700
Prix du repas €	0.50 €	1 €	1 €	1 €	2.80 €	3.10 €	3.60 €	4.10 €

(*) PAI : Plan d'accueil individualisé

Adulte (occasionnel, enseignant, personnel communal) = 2,80 €

Parents d'élèves scolarisés : même tarif que leur(s) enfant(s).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent – à l'unanimité – le maintien des tarifs au regard des Quotient familiaux (QF) établis par la Caisse d'Allocations familiales (CAF).



Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans figurant ci-dessus
Au registre figurent les signatures **24 SEP. 2026**
Pour copie conforme/Affichage en Mairie le :

Yohann MAROT, Maire

Pascale Buronfosse-Bjaï, Secrétaire